



PROCES VERBAL PROVISOIRE DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE

N° 001/2018

Vu les articles L.2243-1 à 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'information établi par la Police Municipale d'Ecommoy le 20 mars 2018

Vu les plaintes de M. MAURICE Julien et de Mlle GUYOT Elodie domiciliés lieu-dit Les Truberdières à Ecommoy, riverains de la parcelle cadastrée ZE 46 lieu-dit Les Truberdières à Ecommoy.

Nous, Maire de la commune d'Ecommoy, le 20 mars 2018, à la suite du rapport d'information établi par notre Police Municipale, nous avons constaté que l'immeuble à usage d'habitation appartenant à M. DEROUINEAU Norbert et Mme COULEE Clotilde, situé sur la commune d'Ecommoy au lieu-dit "Les Truberdières" et figurant à la matrice cadastrale sous le numéro ZE 49 est en état d'abandon manifeste, tout comme les dépendances (garages) figurant à la matrice cadastrale sous le numéro ZE 46

Lanature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante :

Procéder à l'élagage des arbres, sapins situés en bordure de route, à la taille de la haie de tuyas et lauriers également située en bordure de chaussée, au fauchage complet des ronces, épines, herbes hautes dans et autour de la propriété.

Procéder à l'élimination des épines, glycine et autres mauvaises herbes entourant les garages.

Le présent procès-verbal, sera notifié aux propriétaires, aux titulaires de droit réel et aux autres intéressés. Il sera affiché en mairie et sur la parcelle en bordure de voirie pendant TROIS mois, sera publié sur le site internet de la commune et fera l'objet d'une insertion dans les journaux LE MAINE LIBRE et OUEST FRANCE.

A l'issue du délai de SIX mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les propriétaires ou l'un d'eux, n'ont pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, Monsieur le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

De quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 26 mars 2018 à seize heures, heure légale et avons signé.

Fait à ECOMMOY, le 26 mars 2018

Le Maire,
Sébastien GOUHIER

